



Madame la Rédactrice en Chef  
Monsieur le Rédacteur en Chef

Objet : Communiqué de presse du 4 novembre 2020

Le Mans le 4 novembre 2020

Madame la Rédactrice,  
Monsieur le Rédacteur,

Les organisations USRCGT72, UDRFO72, CFE/UNIR72, FSU72, FGR/FP72, LSR72 et ARAC72, se sont consultées après la nouvelle décision de confinement. Elles ont approuvé la déclaration suivante.

Elles constatent à nouveau :

- que les **libertés** sont attaquées en interdisant les manifestations de rue au-delà de six personnes ;
- que l'**égalité** n'est pas respectée entre les personnes et leurs différentes activités ;
- que la **fraternité** est contrainte par des règles ;
- que l'état d'urgence dit « sanitaire » est utilisé par le gouvernement pour continuer à détruire la sécurité sociale de 1945 où la règle est « on cotise selon ses moyens et on en bénéficie selon ses besoins ».

C'est ainsi que la loi promulguée le 7 août dernier ouvre la voie au financement d'une 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité Sociale consacrée à l'autonomie.

C'est ainsi que le 17 septembre dernier à 10 heures, le rapport VACHEY précisant des mesures de financement a été présenté à la télévision par son auteur :

**1<sup>ère</sup> mesure, augmenter** (encore une fois!) pour la mettre au niveau de celle des actifs actuellement de 9,2 %.

**2<sup>ème</sup> mesure, baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 %** ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

**3<sup>ème</sup> mesure, serait une nouvelle « journée de solidarité »** pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire: un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le **passage de 0,3 % à 0,6 %** du prélèvement sur nos pensions.

**4<sup>ème</sup> mesure**, comme si ce n'était pas suffisant: ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer **une cotisation patronale** dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

**5<sup>ème</sup> mesure, l'abaissement du plafond de la réduction d'impôt au titre des frais de dépendance et d'hébergement** pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, **l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA)** dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être **revue en fonction du patrimoine**, etc.

**Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70% des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !**

Nous ne sommes donc pas dupes sur les véritables raisons qui conduisent le gouvernement à créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie « qui peuvent toucher jeunes comme anciens » alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Ce surcote « Santé » pour les retraités, viendrait s'ajouter au forfait déjà pratiqué pour les hospitalisations de jour et au projet de forfait pour passage aux urgences sans hospitalisation, c'est inadmissible, les retraités ne laisseront pas faire cela.

Les organisations USRCGT72, UDRFO72, CFE/UNIR72, FSU72, FGR/FP72, LSR72 et ARAC72 considèrent que ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note!

**La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans la branche maladie de la Sécurité sociale!**

Veillez recevoir, Madame ou Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour les organisations

Gilbert CHARRIER